

Formation

Le Document Unique

d'évaluation des risques professionnels

Module 1

« La santé et la sécurité ne sont pas l'affaire de tous mais plutôt celles de chacun »

OBJECTIFS DU STAGE

Savoir ce qu'est un Document Unique.

Comprendre sa finalité.

Connaître les 5 étapes de son élaboration.

Identifier le rôle de chacun.

PLAN

- Le cadre réglementaire
- La finalité du Document Unique
- L'élaboration du D.U. en 5 étapes
- Liens

LE DOCUMENT UNIQUE

ASPECT RÉGLEMENTAIRE 1/2

Code du travail L. 4121-3 : L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

LE DOCUMENT UNIQUE

ASPECT RÉGLEMENTAIRE 2/2

À la suite de cette évaluation, **l'employeur met en œuvre les actions de prévention** ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

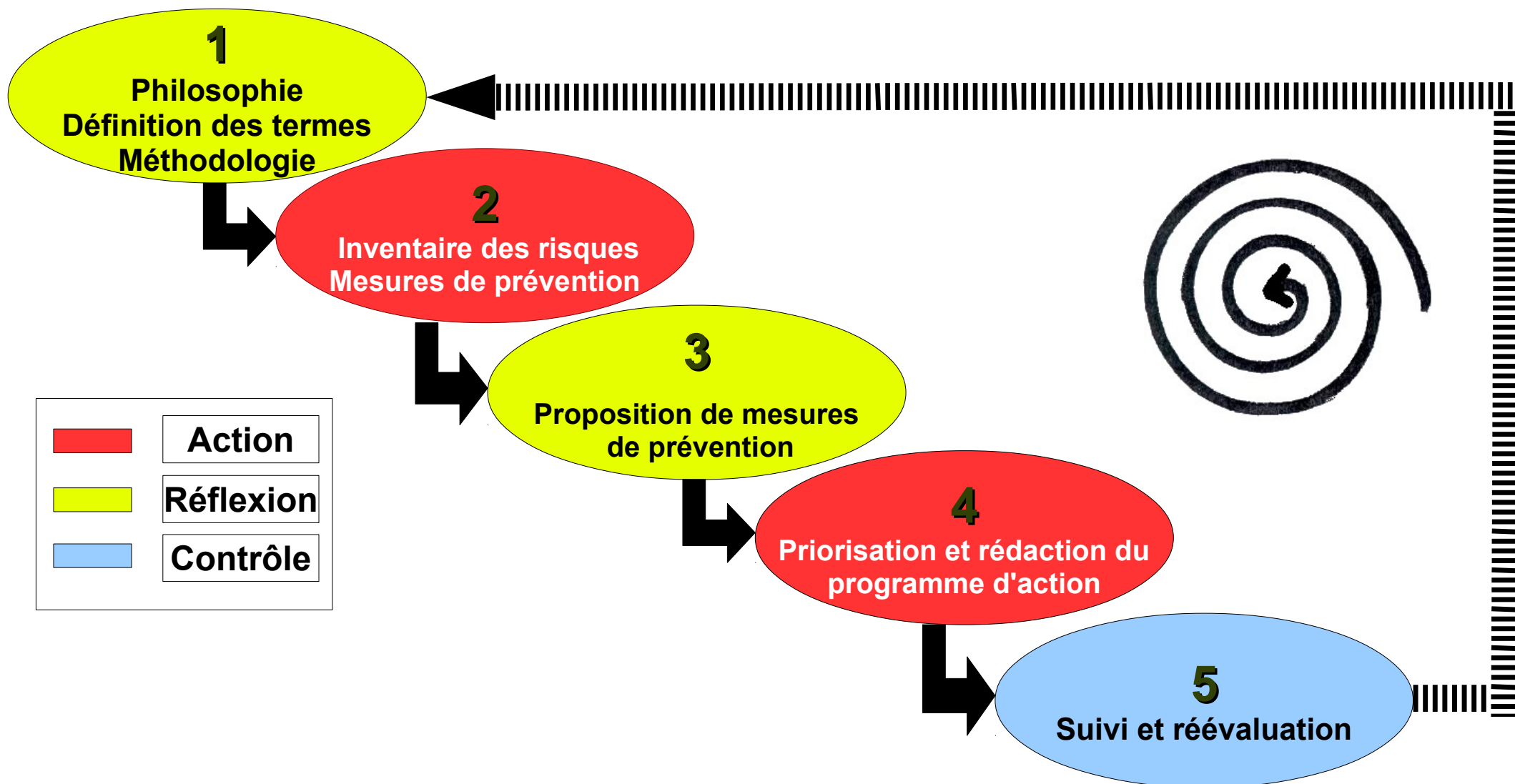
FINALITÉ DU DOCUMENT UNIQUE 1/1

Le document unique regroupe, sur **un seul support**, les données issues de l'analyse des risques professionnels.

Il rassemble **l'ensemble des informations** relatives aux risques analysés.

Il ne constitue qu'une étape dans la démarche de prévention.

LE DOCUMENT UNIQUE EN 5 ÉTAPES



Site internet académique

<http://www.ac-lille.fr/hygiensecurite/site/>

Site internet de l'INRS

<http://www.inrs.fr>

« La Sécurité a contre soi qu'il faut la vouloir,
qu'il faut agir et qu'elle s'éloigne si l'on se
contente de la souhaiter... »

Henri BERGSON
